

CLUB DU VIEUX MANOIR

Fiche de renseignements pratiques pour GROUPES



Nous vous remercions de lire attentivement cette fiche de renseignements pratiques avant d'inscrire un groupe à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.

Cette fiche est à conserver chez vous ; il ne faut pas la renvoyer avec le dossier d'inscription.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

**Club du Vieux Manoir
Secrétariat national
Ancienne Abbaye du Moncel
60 700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr**

Se renseigner sur le Club du Vieux Manoir et les camps-chantiers-patrimoine

LE CLUB DU VIEUX MANOIR

Le Club du Vieux Manoir est une association d'Education Populaire fondée en 1952 par Maurice Duton, qui invente alors la notion de « loisir-chantier-patrimoine ». L'association est nationale, Reconnue d'Utilité Publique et reçoit les agréments du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de la Culture. Elle a accueilli depuis sa création plus de 100 000 jeunes dans plus de 240 monuments et sites.

Le Club du Vieux Manoir c'est d'abord une idée, celle de faire quelque chose ensemble. Le camp-chantier offre une forme d'émancipation en développant l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, le goût de l'effort, la valeur du bénévolat. Le participant devient acteur d'une vie en collectivité, d'une liberté d'entreprendre dans une activité de loisirs actifs et engagés.

LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DU CAMP-CHANTIER-PATRIMOINE

Le camp-chantier-patrimoine est une activité de loisirs. Nous parlons de chantier-expression, de chantier-passion, de chantier-loisir. C'est une activité de vacances ! Nos lieux d'activités sont toujours des monuments, c'est l'originalité du Club du Vieux Manoir.

La participation des groupes aux activités de chantier est définie en accord préalable avec le secrétariat national et avec le directeur du camp-chantier concerné.

De nombreuses options sont possibles quant au déroulement du séjour chez nous en termes de vie de camp et de participation au chantier : participation au chantier sur le monument pendant toute la durée du séjour ou ponctuellement ; vie de camp autonome ou intégrée ; activités annexes de loisirs sur le site ou en dehors ; hébergement sur le site (avec notre matériel ou le vôtre) ou en dehors ; utilisation ou non de nos installations sanitaires ; encadrement technique par notre association ou non...

Il vous faudra donc dans tous les cas, avant d'inscrire un groupe, prendre contact, via le secrétariat national du Club du Vieux Manoir, avec le directeur du camp-chantier concerné, pour définir précisément toutes ces modalités.

AGE DE PARTICIPATION ET ENCADREMENT

Les groupes se chargent de fournir leur propre encadrement. Ainsi, ils sont libres de définir les âges et nombre des participants (en accord cependant avec le directeur du camp-chantier concerné).

Prendre connaissance des informations administratives et remplir un dossier d'inscription



DATES ET DURÉE DES SÉJOURS

Le programme des camps-chantiers est présenté (pour les groupes) de manière indicative sur notre site Internet. Il vous faudra prendre contact avec le secrétariat national pour vérifier les possibilités d'accueil sur le monument souhaité.

Les groupes ne sont pas tenus de respecter les dates des sessions ; ils peuvent choisir les dates et la durée de leur séjour en fonction des possibilités d'accueil sur le monument souhaité.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation d'un séjour pour un cas de force majeure, nous remboursons les frais journaliers. Un justificatif vous sera alors demandé. Les frais d'inscription ne sont en revanche pas remboursés. Les demandes de remboursement peuvent s'effectuer jusqu'à 60 jours après le départ du groupe, auprès du secrétariat national.

En revanche, le séjour sera dû dans sa totalité (frais d'inscription et frais journaliers) en cas d'annulation moins de 48h avant le début de celui-ci ; ou en cas de séjour écourté à notre demande, ou à la demande du responsable du groupe, pour des raisons autres que médicales ou cas de force majeure.

RESPONSABILITÉS

La structure organisatrice et l'encadrement du groupe sont responsables de leur séjour et de ses participants.

Une Attestation de leur Assurance qui couvre en responsabilité civile et dommages aux tiers doit être fournie au Club du Vieux Manoir OBLIGATOIREMENT avant le séjour.

Si le groupe enfreint les règles d'organisation d'un camp, le Club du Vieux Manoir ne sera pas responsable des conséquences de toute nature qui pourraient en découler, soit pour le groupe, soit pour des tiers. Les participants encore mineurs sont sous la responsabilité du responsable du groupe (directeur) en vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles. **Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour d'un groupe pour des raisons de santé, difficultés d'adaptation ou refus des règles fixées sur le chantier.**

DOSSIER D'INSCRIPTION

Avant toute inscription, le groupe doit préalablement contacter le secrétariat national du Club du Vieux Manoir pour construire le projet de chantier et vérifier les possibilités d'accueil. Le secrétariat national vous mettra alors en relation avec le directeur du chantier choisi pour organiser votre séjour (programme d'activités, conditions d'hébergement...).

Une fois cela fixé, le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet ou à demander auprès du secrétariat national.

Il est dans tous les cas à renvoyer par courrier papier au secrétariat national (signé et accompagné du paiement et des documents demandés) au minimum 15 jours avant le début du séjour.

Les modifications apportées après l'envoi du dossier d'inscription doivent être faites par écrit et porter la signature du responsable légal.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Frais d'inscription pour l'ensemble du groupe : 30 euros

Ils sont à joindre impérativement au dossier d'inscription à renvoyer au secrétariat national.

Frais journaliers : ils seront définis avec le secrétariat national, pour la participation aux activités de chantier, si besoin l'encadrement technique et l'utilisation de nos installations sanitaires. Un acompte est à verser au moment de l'inscription, le solde lors de l'arrivée du groupe sur le chantier.



Préparer son séjour en camp-chantier et ses bagages

MATÉRIEL ET BAGAGES

L'association peut éventuellement fournir le matériel d'usage collectif (tentes, plats de cuisine...). Là encore il est nécessaire de vous renseigner auprès du secrétariat national sur la disponibilité et le coût de cette mise à disposition.

En plus des affaires de toilettes, tente, sac de couchage chaud (même en été), matelas mousse, lampe de poche, casquette, crème solaire..., nous vous conseillons d'indiquer à vos participants de prendre des vêtements résistants, des vêtements de pluie et des vêtements chauds (même en été) ; des chaussures fermées, à bonnes semelles et, s'ils le souhaitent, leurs propres gants de chantiers.

Nous ne prenons aucune responsabilité vis à vis des objets que les participants emportent avec eux.

VOYAGES

Le Club du Vieux Manoir peut vous fournir les informations nécessaires sur l'accès au chantier (adresse, gare, arrêt de bus...) mais en aucun cas les détails des horaires des transports en commun.

Il est recommandé de ne pas réserver votre voyage sans avoir préalablement reçu du secrétariat national la confirmation d'inscription à votre chantier.

CLUB DU VIEUX MANOIR

Documents à joindre au dossier

Dossier à renvoyer à cette adresse :

CLUB DU VIEUX MANOIR, ANCIENNE ABBAYE DU MONCEL, 60700 PONTPONT

Documents à joindre **OBLIGATOIREMENT** au dossier pour qu'il soit complet et validé :

- le présent dossier d'inscription complété et signé
- une attestation d'assurance
- une enveloppe timbrée au tarif lettre à votre adresse
- les frais d'inscription de 30 € en chèque (ordre : Club du Vieux Manoir) ou espèces
- l'acompte des frais journaliers, préalablement défini avec le secrétariat national, en chèque (ordre : Club du Vieux Manoir) ou espèces

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et vous sera retourné

A fournir au plus tard lors de l'arrivée du groupe sur le chantier :

- le solde des frais journaliers, préalablement définis avec le secrétariat national, en chèque (ordre : Club du Vieux Manoir) ou espèces

Note : le séjour sera dû dans sa totalité (frais d'inscription et frais journaliers) en cas d'annulation moins de 48h avant le début de celui-ci ; ou en cas de séjour écourté à notre demande, ou à la demande du responsable du groupe, pour des raisons autres que médicales ou cas de force majeure.

CLUB DU VIEUX MANOIR

Dossier d'inscription pour GROUPES



RESERVE AU SECRETARIAT

Frais d'inscription : _____ mode de paiement : _____
Frais journaliers : _____ mode de paiement : _____

Solde total dû :

CHANTIER DEMANDE

Dates du séjour : Arrivée :

Départ :

RENSEIGNEMENTS

Nom du Groupe (organisme, établissement...) : _____

Nom du responsable : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Par quels moyens avez-vous connu le Club du Vieux Manoir :

PARTICIPANTS

Nombre total de participants : _____ Nombre de jeunes : _____ Nombre d'encadrants : _____

Age minimum : _____ Age maximum : _____

Nationalité(s) :

Fonctionnement du camp indépendant (vie de groupe et activités de chantiers) et participation financière : ils doivent être définis avec le secrétariat national et le directeur du camp-chantier concerné en fonction du monument, des dates du séjour ou encore du type de structure (cf. la fiche de renseignements pratiques),

Nous avons bien pris connaissance de la fiche de renseignements pratiques qui décrit les camps-chantiers-patrimoine du Club du Vieux Manoir et acceptons les conditions du séjour. Nous autorisons également le Club du Vieux Manoir à utiliser des photographies ou films des participants dans le cadre de ses campagnes d'informations ou de communication.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du responsable légal du groupe :